



N° 3

Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Le 21 février 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Cyril GAYSSOT, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Henri BEDAT
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Didier GAUGEACQ
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Jean-Marc LESPAGE

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Jean-Claude DAULOUEDE

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- M. Gilles MARLIN, Payeur départemental
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt au Pôle Agriculture et forêt
 - MM. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 568 492,67 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 575 825,58 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants :
 - « 2005010 Aménagement des terrains situés à Port d'Albret »
 - « 201301 Complexe resort golfique de Tosse » géré en H.T. »

Pour le Président empêché,
Le Président de Séance,

Cyril GAYSSOT